

BULLETIN ADHÉSION : ASL (ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE)

Saison 2026 – 2027

Pourquoi adhérer ?

-  **Assistance juridique & comptable** – Réponse garantie sous 6 jours ouvrés
-  **Assurance RC incluse** – Couvre votre responsabilité civile de membre du conseil syndical
-  **Ateliers inclus** – Comptabilité, assurance, assemblée générale...
-  **4 magazines spécialisés / an** – Le magazine « Information Rapide de la Copropriété » par Edilaix
-  **Espace adhérent en ligne** – Documents et articles mis à jour par notre juriste

1/ Adhésion ASL – Tarification

La cotisation annuelle est de :

130.00 € (frais fixe) + 5 € X Lots principaux (habitation, bureau, commerce).

Soit un total de € (TVA non applicable / minimum de la cotisation 199 € jusqu'à 13 lots — maximum de 1 600 € à partir de 300 lots)

L'adhésion est valable pour la période du / /2026 au / /2027

2/ Coordonnées de l'ASL

Nom de l'ASL :

Adresse de l'ASL :

Code Postal : Ville :

3/ Coordonnées du représentant de l'ASL (nom et contact)

Nom du représentant :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Mail :

4/ Autres contacts de l'ASL (si nécessaire)

Nom :

Téléphone : Mail :

5/ Information Syndic (si ASL gérée par un syndic professionnel)

Syndic professionnel (Nom, adresse) :

Nom du gestionnaire professionnel :

Tél, mail du gestionnaire :

6/ Référence Adhésion (champ réservé à l'AFCopro)

Votre numéro adhérent (à remplir par l'AFCopro) :

Identifiant sur www.afcopro.com (à remplir par l'AFCopro) :

Votre mot de passe (à remplir par l'AFCopro) :

Merci de parapher ici : _____

7/ Conditions générales et fonctionnement de l'adhésion

- Assistance disponible par téléphone, mail, courrier ou rendez-vous — réponse sous 6 jours maximum.
- Assurance RC incluse, sous réserve que les informations transmises soient exactes et que les préconisations de l'AFCopro aient été sollicitées et suivies, que le litige soit né postérieurement à la souscription.
- L'adhérent s'engage à transmettre tous documents nécessaires et à désigner les représentants habilités.
- Renouvellement par tacite reconduction — résiliation par courrier recommandé AR, UN MOIS au moins avant l'échéance.
- Services optionnels sur devis avec AFCopro SERVICES : vérification des états de dépenses, vérification des factures, mise en conformité du règlement de copropriété.

SIGNATURES

Fait à Marseille le / /2026

Pour l'adhérent(e),

Pour l'AFCopro, Président(e),

(Signature)

Association AFCopro - régie par la loi du 1er juillet 1901
Immat : N° 451 398 713 00011 - Iban : FR76 1130 6000 3132 2670 5305 032
Adresse courriers et permanences : 58, bd Michelet - 13008 MARSEILLE - Tél : 04 91 76 25 73
Mail : contact@afcopro.com - Site : www.afcopro.com